

Le comte de Maillebois confie des ornements à l'église paroissiale

Un simple billet, daté du le 7 avril 1761, signé de Julien Grellet, curé d'Allègre et des marguilliers Jacques Grangier, bailli, Marc Roucon, André Defilhes, notaire royal, nous apprend qu'ils reconnaissent avoir reçu de monsieur de La Chassignolle¹ les ornements qui étaient dans le chartrier du château d'Allègre.² Ce billet est l'un des trois exemplaires d'origine, destinés au chartrier au château, au comte de Maillebois³ et à la marguillerie. Il s'agit, selon toute vraisemblance de ce dernier car une note au dos de la feuille précise : « *Billet concernant la marguillerie* » avec, d'une autre écriture cette indication : « *Cotté pa Dix [signé] Douvreur curial* ».

Les ornements sont rapidement décrits : « *une chasuble velour cramoisi avec une croix en glacée et une autre chasuble et deux dalmatiques en étoffe d'or sur la chasuble il y a une broderie en figures pour être le tout mis à la moderne ensemble une echarpe tafetas vert silendré* ». Ces ornements doivent rester dans l'église paroissiale et être utilisés aux fêtes solennelles, et ce « *tout autant de temps qu'il plaira à monsieur le comte de Maillebois à qui les ornemens appartiennent* ». Il ne s'agit donc pas d'un don, mais d'un prêt, ce qui est confirmé par la formule : « *à la première requisition de mr de La Chassignolles [...] nous marguilliers nous nous obligeons de les remettre* ».

D'où proviennent ces ornements ? Le fait qu'ils soient confiés à l'église paroissiale est la preuve qu'il ne lui appartenaient pas. On peut penser qu'ils proviennent de l'église Saint-Yves qui, à cette date, ne serait plus utilisée pour célébrer les offices. Pourtant, en 1767, il y avait encore un « *prieur du prieuré de Saint-Yves* », Jacques Pierre de Cheminade Delormet, prêtre, chanoine et syndic de la cathédrale Notre-Dame du Puy, qui, le 16 octobre, afferme les cens, rentes et dîmes qu'il a droit de percevoir en cette qualité, pour une durée de six ans.

Nous sommes à l'époque où Pierre Grangier⁴ a acheté le château de Cordés (en 1755), château dans la chapelle duquel vont se retrouver autel, retable, pierre tombale... de l'église ou chapelle Saint-Yves d'Allègre.

La présence des ornements dans le chartrier du château une preuve de plus que celui-ci n'a pas été détruit lors de l'incendie du château, en 1698, et qu'il est toujours utilisé, ce qui rejoint le fait

1 - Messire Jacques de la Chassignolle écuyer et capitaine du château et chasses du marquisat d'Allègre. C'est avec ce titre qu'il reçoit une rente annuelle de 1 200 livres, le 23 juin 1760, de la part du comte de Maillebois qui se conforme ainsi aux volontés de sa mère, Marie Emmanuelle d'Alègre, maréchale de Maillebois.

2 - ADHL 99 J 4.

3 - Yves Marie Desmarest comte de Maillebois, marquis d'Allègre, seigneur de Murs, comte de Flaghac, Aubusson, Nonette, Usson et autres places, lieutenant général des armées du Roy et de la province du Languedoc chevalier de ses ordres, gouverneur des ville et château de Douay.

4 - Avocat au Parlement de Riom, homme d'affaires de la famille d'Allègre.

que lors de la vente du marquisat le chartrier soit toujours mentionné avec ses armoires et nombreux documents⁵.

René Bore

Juillet 2007

© Les Amis d'Allègre

Document

ADHL 99 J 4

Nous soussignes Julien Grellet curé de cette ville, Jacques Grangier balif, Jean Marc Roucon et André Defilhes nore royal marguelliens de l'église St Martin d'Alegre reconnaissons avoir reçu de mr de La Chassignolle les ornemens qui estoient dans le chartrier du chateau d'Alegre et qui consistent en une chasuble velour cramoisi avec une croix en glacée et une autre chasuble et deux dalmatiques en etoffe d'or sur la chasuble il y a une brodure en figures pour etre le tout mis a la moderne ensemble une echarpe tafetas vert silendré et moy Lachassignolles reconnois avoir dellivré les ornemens aux conditions cy dessus pour rester dans l'église parroissiale et pour s'en servir au service des festes solempnelles tout autant de temps qu'il plaira a monsieur le comte de Maillebois a qui les ornemens appartiennent {a la premiere requisition de mr de La Chassignolles} auquel temps nous marguilliers nous nous obligeons de les remettre. Fait entre nous triple L'un pour etre depose au chartrier l'autre pour la marguillerie et l'autre pour etre remis a monsieur le comte de Maillebois a Alegre le sept avril mil sept cent soixante un.

[signé] *Grellet cure, Grangier, Roucon, de Lachassignolle, Defilhes*

{ } renvoi replacé dans le texte

Au dos

Billet concernant la marguillerie

[d'une autre écriture]

Cotté pa Dix [signé] Douvreur curial

5 - « ...nous sommes transportés dans l'ancien château dont il n'existe que la carcasse, à l'exception du chartrier qui est dans une tour d'icelui... ». Transcription de la prise de possession du marquisat en décembre 1766. PAUL Georges, *Le château d'Allègre et ses seigneurs*, Paris, 1908, page 55.